

Compte rendu du
Conseil Municipal
Mardi 16 Novembre 2021



Par suite d'une convocation en date du 10 Novembre 2021, les membres du Conseil Municipal de BEAUZAC (Haute-Loire) se sont réunis en Mairie de BEAUZAC, Salle des Remparts, en séance publique, le seize novembre deux mille vingt-et-un à vingt heures.

Présents : Jean-Pierre MONCHER, Lucienne FAURE-SATRE, Séraphin STEVE, Josiane GIRAUD, Stéphane OLLIER, Céline CHAUMARAT épouse LAMBERT, Jean-François CHAMPEIX, Béatrice GALLOT, Jean-Paul GODON, Christophe PALHIER, Séverine COUDERT, Martine CHOUVELON, Rémi RICHARD, Cécile MASCLET, Philippe GOMMET, Jeanine GESSEN, Marc MILLION et Christian CHOTIN, Conseillers Municipaux

Absents : Pierre ETEOCLE, Audrey MARTINS épouse GORY, Catherine MARÇAIS-VERNAY, André PEYRAGROSSE, Blandine PRORIOL.

Procurations : Pierre ETEOCLE : procuration à Jean-Pierre MONCHER.
Audrey MARTINS épouse GORY : procuration à Séraphin STEVE.
Catherine MARÇAIS-VERNAY : procuration à Lucienne FAURE-SATRE.
Blandine PRORIOL : procuration à Jeanine GESSEN.

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément à l'article L.2121-7 du CGCT.

Philippe GOMMET a été désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 23 septembre 2021.

1°- DÉCISIONS DU MAIRE

1/ Décision du Maire 2021-24 : Signature d'un devis concernant l'installation d'un city stade – Réhabilitation Place du Pré Clos.

ACT Equipement, Chemin Gaston Perrier, 30630 SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS, pour un montant de 36 967.00 € HT – 44 360.40 € TTC pour une mission complète.

2/ Décision du Maire 2021-25 : Signature d'un devis pour l'extension des réseaux EP et EU – ZA de Piroilles.

BOUCHARDON frères SA, Les Sapins, 07320 SAINT-AGREVE, pour un montant de 16 100.00 € HT – 19 320.00 € TTC pour une mission complète.

2°- AFFAIRES FINANCIÈRES

✓ Les décisions modificatives ont pour but d'ajuster les crédits inscrits en Section de Fonctionnement et d'Investissement. Il a été procédé à un équilibre des dépenses au sein de la section.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

En section de fonctionnement :

Dépenses :

Diminution et Augmentation des crédits de 7 077,00 €

Recettes :

Diminution et Augmentation des crédits de 353 920,00 €

En section d'investissement :

Dépenses :

Diminution et augmentation des crédits de 263 455,98 €

Recettes :

Diminution et Augmentation des crédits de 30 349,00 €

BUDGET DE L'EAU

En section de fonctionnement :

Dépenses :

Diminution des crédits en dépenses de 2 300.00 €

Augmentation des crédits en dépenses de 8 950.00 €

Recettes :

Augmentation des crédits en recettes de 6 650.00 €

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

En section de fonctionnement :

Dépenses :

Diminution des crédits en dépenses de 300.00 €

Augmentation des crédits en dépenses de 1 200.00 €

Recettes :

Augmentation des crédits en recettes de 900.00 €

En section d'investissement :

Dépenses :

Diminution des crédits en dépenses de 12 300.00 €

Augmentation des crédits en dépenses de 12 300.00 €

BUDGET CHABANOU 5

En section de fonctionnement :

Recettes :

Diminution et Augmentation des crédits de 207 083,29 €

En section d'investissement :

Dépenses :

Diminution et augmentation des crédits de 207 083,29 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé ces décisions modificatives.

✓ Dans le cadre du projet de création d'une Maison France Service, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a acté le principe de création d'un budget annexe « Maison France Services » au 1^{er} janvier 2022 dédié à l'enregistrement des opérations liées à la structure.

✓ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la modification du plan de financement concernant les travaux d'aménagement du plateau du Pôle Médical pour un montant de 94 300 € H.T, et a autorisé le Maire à poursuivre la démarche en vue de la sollicitation de subventions.

✓ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la modification du plan de financement concernant les travaux d'extension du Pôle Médical pour un montant de 133 800.00 € H.T, et sollicite auprès de la Sous-Préfète d'Yssingeaux, une subvention de 69 000 € dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022 dans le cadre de la fiche n°2 « Maintien et développement de services au public en milieu rural ».

✓ Afin de permettre à l'ostéopathe exerçant actuellement au sein du Pôle Médical de poursuivre son activité sur le territoire tout en étant propriétaire de son local en autonomie du Pôle Médical, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le plan de financement des travaux de création d'un local ostéopathie au sein du Pôle Médical. Le coût de ces travaux est estimé à 130 000.00€ HT. Le Conseil Municipal sera sollicité ultérieurement afin d'acter le principe de la vente de ce local ainsi que le prix de vente.

✓ Suite à un nouvel estimatif de travaux et notamment aux résultats du diagnostic amiante, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le nouvel avant-projet ainsi que la modification du plan de financement concernant les travaux de la Maison France Services. Le montant estimatif des travaux s'élève à 304 018.37 € HT.

✓ Le Maire ayant été contraint d'effectuer avec ses deniers propres une commande en ligne pour l'achat d'un hydro-rétenteur pour les bacs à fleurs, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, le remboursement au Maire de la somme de 280.00€ TTC.

✓ Le Conseil Municipal a été sollicité par le Syndicat des Eaux Loire-Lignon pour quatre demandes gracieuses de dégrèvement de facture d'eau, dont trois ne bénéficiant pas de l'application du décret 2012-1078 du 24 septembre 2012 relatif aux fuites sur canalisations après compteur. Un avis défavorable a été rendu, à l'unanimité, pour le dégrèvement des quatre demandes formulées par les abonnés suite à des fuites sur canalisation.

✓ Afin de soutenir les associations dans le cadre des Estivales Beauzacoises 2021, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 350,00 € par animations à chacune des associations organisatrices.

✓ Le 24 juin 2021, Monsieur VERMEULEN « Le randonneur fou » avait sollicité la Commune de Beauzac, lors de sa randonnée itinérante entre le Mont-Gerbier-de-Jonc et Saint-Étienne, pour le versement d'une subvention exceptionnelle au profit des Restos du Cœur. Afin de participer et encourager la démarche, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le versement d'une subvention d'un montant de 150 € au profit des Restos du Cœur.

✓ Afin de compléter la délibération n°2014-07-005 en date du 14 novembre 2014 fixant le taux de taxe d'aménagement sur le territoire communal, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le tableau suivant précisant les numéros de parcelles situées sur la zone artisanale de Pirolles et concernées par l'application du taux de taxe d'aménagement à 1% :

Parcelles comprises dans le secteur Taxe d'aménagement de 1% Commune de Beauzac			
Identifiant parcelle	Parcelle	Identifiant parcelle	Parcelle
430025 AC0031	AC0031	430025 AC0138	AC0138
430025 AC0032	AC0032	430025 AC0139	AC0139
430025 AC0033	AC0033	430025 AC0140	AC0140
430025 AC0034	AC0034	430025 AC0141	AC0141
430025 AC0035	AC0035	430025 AC0142	AC0142
430025 AC0036	AC0036	430025 AC0143	AC0143
430025 AC0037	AC0037	430025 AC0144	AC0144
430025 AC0039	AC0039	430025 AC0145	AC0145
430025 AC0040	AC0040	430025 AC0146	AC0146
430025 AC0052	AC0052	430025 AC0147	AC0147
430025 AC0053	AC0053	430025 AC0151	AC0151 en partie
430025 AC0054	AC0054	430025 AC0152	AC0152 en partie
430025 AC0055	AC0055	430025 AC0154	AC0154
430025 AC0056	AC0056	430025 AC0155	AC0155
430025 AC0068	AC0068	430025 AC0156	AC0156
430025 AC0075	AC0075	430025 AC0157	AC0157
430025 AC0089	AC0089 en partie	430025 AC0158	AC0158
430025 AC0091	AC0091	430025 AC0159	AC0159
430025 AC0093	AC0093	430025 AC0160	AC0160
430025 AC0095	AC0095	430025 AC0161	AC0161
430025 AC0098	AC0098	430025 AC0162	AC0162
430025 AC0099	AC0099	430025 AC0164	AC0164
430025 AC0102	AC0102	430025 AC0165	AC0165
430025 AC0107	AC0107	430025 AC0166	AC0166
430025 AC0110	AC0110	430025 AC0167	AC0167
430025 AC0112	AC0112 en partie	430025 AC0169	AC0169
430025 AC0124	AC0124	430025 AC0170	AC0170
430025 AC0126	AC0126	430025 AC0177	AC0177
430025 AC0127	AC0127	430025 AC0178	AC0178
430025 AC0129	AC0129	430025 AC0179	AC0179
430025 AC0130	AC0130	430025 AC0180	AC0180
430025 AC0131	AC0131	430025 AC0184	AC0184
430025 AC0132	AC0132	430025 AC0185	AC0185

3°- AFFAIRES GÉNÉRALES – PERSONNEL COMMUNAL

✓ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le calcul de l'obligation annuelle du temps de travail basé sur 1607 heures annuelles suite à la fin du régime dérogatoire et ce à compter du 01^{er} janvier 2022, ainsi que le maintien des cycles de travail existants pour l'ensemble des services de la Commune.

✓ Sur demande de Madame la Trésorière, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, un tableau complétant la délibération n°2017-01-006 du 13 janvier 2017 relative aux primes applicables au personnel communal, et précisant notamment les agents susceptibles de percevoir l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires.

✓ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'instauration de l'Indemnité Spéciale Mensuelle de Fonctions (ISMF) de Police Municipale au sein de la collectivité à compter du 01^{er} décembre 2021.

✓ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la modification de la grille des emplois communaux et notamment :

- la création à compter du 1^{er} décembre 2021 d'un poste d'assistant Socio-Educatif de classe exceptionnelle à temps non-complet 28h afin de recruter un agent titulaire de la fonction public, qui occupera un poste au sein de la Maison France Services.

✓ Suite à la mutation d'un agent au 01^{er} juillet 2021 et la provision de jours détenus par cet agent sur son Compte Épargne Temps, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la signature d'une convention relative à la compensation financière ainsi que le versement du montant de cette compensation à la Commune accueillante.

✓ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'adhésion de la Commune à un groupement de commandes relatif à la plateforme de dématérialisation des marchés publics coordonné par le Centre de Gestion de la Haute-Loire et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette adhésion. Cette convention aura une durée de 2 ans renouvelable une fois et sera effective au 01^{er} janvier 2022.

4°- PATRIMOINE COMMUNAL

✓ Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les modalités de mise à disposition du dossier de modification du PLU. Ce dossier sera déposé en Mairie, pendant 1 mois consécutif du mardi 14 décembre 2021 au vendredi 14 janvier 2022 inclus. Le public pourra donc prendre connaissance du dossier aux jours et heures d'ouverture au public du secrétariat de la Mairie.

✓ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la vente d'un bâtiment communal situé sur la parcelle cadastrée AK 0226, 4 avenue du Maréchal Leclerc, à la SARL M.P.C, et a fixé le prix de vente définitif à 120 000,00 €. Il a autorisé le Maire à signer l'acte de vente.

✓ Suite à une sollicitation de l'Atelier du Réservoir recherchant une parcelle de terrain d'environ 6 600 m², le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la vente partielle d'un terrain communal situé sur la parcelle cadastrée AC 0131, ZA de Piroilles, et a fixé le prix de vente définitif à 128 700,00 €. Il a autorisé le Maire à signer l'acte de vente.

✓ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la signature d'un projet de convention tripartite avec la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron et Cap Evasion pour la mise à disposition des locaux de la Maison Rey située Espace Peyron pour l'accueil des adolescents pour une durée de 3 ans et un loyer annuel de 2 775.00€.

✓ Suite à la disponibilité de parcelles de terrain situées au lieu-dit les Sausses (AL 59 et AL 245), le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, la signature d'un bail agricole avec Monsieur SATRE Tanguy – GAEC DE LA FERME DU MONTILLON pour une durée de 9 ans à compter du 01 décembre 2021 pour l'exploitation de ces parcelles.

5° - VIE SCOLAIRE

✓ Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le maintien de la subvention « Activités ou spectacles culturels » allouée chaque année aux deux écoles pour la découverte et l'initiation des élèves aux activités culturelles. La subvention est fixée à 7.60 € par élèves.

6° - QUESTIONS DIVERSES

✓ Le rapport d'activité de la CCMVR a été présenté au Conseil Municipal.

La séance est levée à 22h58.